

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 DECEMBRE 2004

L'an deux mil quatre, le vingt sept décembre, à dix-neuf heures trente minutes, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN, Vincent WERNER et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER et Christian JOB, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Sylvie PLAIN et M. Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Bernard JUNCKER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Vincent WERNER, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30/11/2004
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2005
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Aménagement de la place de la mairie
- 5/ D.G.E. 2005
- 6/ Forêt : Programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2005
- 7/ Renouvellement de la concession de source en forêt communale de Sultz
- 8/ Réparation du clocher de l'église : avenant au lot "échafaudage"
- 9/ Personnel communal : journée de solidarité
- 10/ Demandes de subventions
- 11/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 12/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs

13/ Compte-rendu des délégations au Maire

14/ Divers (circuits VTT – statistiques urbanisme 2004 – informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Bernard Juncker, Conseiller, à M. Vincent Werner, Adjoint.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 27/11/2004,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 04/12/2004,
- au Club "Fidélité" et au Conseil de Fabrique pour la vente de Noël du 05/12/2004,
- aux écoles pour la vente de Noël du 05/12/2004,
- aux conseillers et autres bénévoles qui ont donné un coup de main pour la coupe des sapins le 11/12/2004,
- aux membres de l'Association Saint-Gilles, de la commission "cadre de vie", de la Chorale et de la Société de Musique "Espérance" ainsi qu'aux participants à la fête de Noël des moins-jeunes du 19/12/2004,
- aux conseillères pour la décoration des sapins de Noël,
- aux organisateurs et participants à la crèche de Noël le 21/12/2004,
- à M. Marin, Adjoint, qui s'est investi dans l'Association "4 pour 1",
- à toutes les personnes qui ont répondu favorablement à l'appel lancé pour constituer la nouvelle association "Les Amis de l'orgue de Wuenheim" dont le président est M. Christophe Derycke, organiste titulaire.

Enfin, il fait part des lettres de remerciements émanant de :

- la société UNC-AFN – section de Wuenheim et l'ARC-Villejuif pour la subvention communale 2004.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/11/2004 :

Le Procès-Verbal de la séance du 30/11/2004 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2005 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 2,3 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2004.

A noter que

- les tarifs "bois" seront fixés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et seront alignés sur ceux de la Ville de Soultz.
- la location provisoire du terrain "Au" à M. Juncker, dont la surface a été revue à la baisse, suite à arrachage de vignes et de nouvelles plantations sur limite, passe de 8,50 ares à 6,36 ares, d'où baisse du tarif de location.

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- terrain "Au" (M. Bernard JUNCKER), annuelle	68,66 €
- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	32,97 €
- pré "Leimgruben", annuelle	34,91 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe	34,91 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	

II. CIMETIERE :

- Concession trentenaire, le m ²	44,66 €
- Concession cinquantenaire, le m ²	84,78 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Juncker s'est abstenu par procuration au sujet du tarif du terrain "Au" qu'il loue), approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

3° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Par lettre du 23/11/2004, le Trésorier a formulé sa demande d'indemnité de conseil qui pourrait s'élever au maximum à 416,56 € (**250 € accordés en 2004**).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 66 % pour l'année 2004, soit 275 € ;
- que cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel précité et sera versée à M. André Widloecher, Receveur Municipal.

4° / POINT : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE:

L'aménagement de la place de la mairie serait à envisager dans un proche avenir. C'est ainsi que deux offres ont été sollicitées auprès d'entreprises spécialisées, à savoir :

- Hérissé Charles de Feldkirch :

variante 1 : aménagement de la place selon l'existant, revêtement "enrobés" : 35.131,25 € HT

variante 2 : aménagement de la place avec démolition du mur de la cour de la mairie, revêtement "pavés" : 56.660,50 € HT

- Holdervert de Feldkirch :

aménagement de la place avec démolition du mur de la cour de la mairie, revêtement "enrobé noir" :

* variante A : 38.419,94 € HT

* variante B : 37.163,44 € HT

* variante C : 43.090,84 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'aménagement de la place de la mairie et charge la commission "voirie" de finaliser le projet,
- charge le Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation du projet,
- la dépense sera prévue au Budget Primitif 2005, article 23152.

5° / POINT : DGE 2005 : ECLAIRAGE PUBLIC PAR CANDELABRES DE LA RUE SAINT-GILLES :

Comme chaque année à pareille époque, la Préfecture du Haut-Rhin nous a adressé les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2005, mais avec dépôt des dossiers pour le 31 janvier 2005 au plus tard.

C'est ainsi que la commission "voirie-vignoble" propose au Conseil Municipal de présenter au titre de la DGE 2005 le dossier suivant :

- l'éclairage public par candélabres de la rue Saint-Gilles.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées, à savoir :

- Clemessy de Mulhouse : 25.952,30 € HT

- Colomba de Cernay : 33.173,00 € HT

- Amec-Spie d'Illzach : 30.000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour le dépôt du dossier au titre de la DGE 2005,
- décide la réalisation des travaux,
- la dépense sera prévue au Budget Primitif 2005, article 21538 et 2188 (candélabres).

6° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2005 :

Sur proposition de la commission "forêt" réunie le 14/12/2004, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 50.590 € pour 1.767 m³,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2005 en forêt communale, à l'exception des postes "dégagements" en investissement et "dépressage" en fonctionnement, réduits de 50 %,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 14.011 € H.T. dont 6.621 € H.T. de travaux d'investissement et 7.390 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE SOURCE EN FORÊT COMMUNALE DE SOULTZ :

La concession de la source située en forêt communale de SOULTZ (montée vers le Kohlschlag) expire le 31/12/2004.

Une nouvelle convention de 9 ans s'impose pour la période allant du 01/01/2005 au 31/12/2013.

La redevance annuelle exigible par la Ville de Soultz au 1^{er} janvier de chaque année sera de 20 €. Le concessionnaire devra également verser à l'O.N.F. la somme de 160 € TTC pour les frais de constitution et de suivi du dossier.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE : DEVIS COMPLEMENTAIRE AU LOT "ECHAFAUDAGE" :

L'APAVE, organisme chargé de la sécurité pour les travaux de réparation du clocher de l'église, a demandé à l'entreprise FREGONESE de Mundolsheim l'installation de clôtures de chantier aux normes de sécurité en vigueur, ceci sur la place de l'église.

Cette installation complémentaire entraîne une plus-value de 408,17 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet, tout en sachant que l'assurance de la commune a été sollicitée pour la prise en compte de ce supplément.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : PERSONNEL COMMUNAL : JOURNEE DE SOLIDARITE :

Selon la loi N° 2004-626 du 30 juin 2004, une journée de solidarité due par les salariés du secteur privé ainsi que par les agents du secteur public est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Pour les agents titulaires et non titulaires des collectivités locales, elle prend la forme d'une journée fixée par délibération du Conseil Municipal après avis du Comité technique paritaire du Centre de Gestion.

Il pourra s'agir soit :

- du travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai,
- du travail d'un jour de Réduction du Temps de Travail,
- du travail de toute autre modalité permettant le travail d'un jour précédemment non travaillé.

Pour les agents à temps non complet, la durée supplémentaire de travail sera calculée sur la base de $\times/35^{\text{ème}}$ de 7 heures.

A défaut de décision intervenue avant le 31 décembre de l'année précédente, la journée de solidarité des personnels est fixée au Lundi de Pentecôte.

Le personnel communal a été consulté à ce sujet et s'est prononcé à l'unanimité pour le travail d'un samedi, à l'exception de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles qui s'alignera sur le jour fixé par l'Inspection Académique (non connu à ce jour).

Le Comité technique paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, par avis portant l'enregistrement JS 2004.44 en date du 5 novembre 2004 a émis un avis favorable à la proposition soumise :

* pour l'ensemble du personnel, sauf l'ATSEM, à condition que la durée de travail afférente à cette journée corresponde à 7 heures de travail et pour les agents à temps non complet à la quotité du $\times/35^{\text{ème}}$ sur leur quotité de rémunération.

* pour l'ATSEM, sous réserve que le lundi de Pentecôte ou le jour retenu corresponde bien à une journée précédemment non travaillée par les personnels concernés, à savoir 7 heures de travail et pour les agents à temps non complet à $\times/35^{\text{ème}}$ sur leur quotité de rémunération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Institution "Saint-Joseph" de Rouffach : voyage scolaire à Châtel pour un élève de Wuenheim: 15 € (**article 65738 –classes de neige et autres**)
- Ecole "Krafft" de Soultz : classe de découverte à Orbey pour une élève de Wuenheim : 15 € (**article 65738 – classes de neige et autres**)
- Ecole Alsacienne de Chiens guides d'aveugles : 30 €
- Association Française des sclérosés en plaque : 76 €

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- "**Toutes Commissions**" du 26/11/2004 : cette réunion avait pour but essentiel l'examen des points figurant à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30/11/2004 ;
- **Commission "Eau-Assainissement-Forêt" du 14/12/2004** : le point principal de cette séance a été l'étude du plan de coupes et du programme des travaux 2005 en forêt communale en présence des responsables de l'O.N.F. ;
- "**Toutes Commissions**" du 17/12/2004 : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 27/12/2004.

12° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 23/11/2004** : ont été abordés le budget primitif M 49, la tarification 2005, le programme d'assainissement 2005, les orientations du budget primitif 2005 (M 14), la collecte des déchets, le transport, le programme de travaux du Syndicat Mixte du Markstein-Grand'Ballon, l'étude sur la petite enfance, la taxe de séjour, la navette des crêtes, les fonds structurels européens, les habitations légères de loisirs, le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité, la dématérialisation des appels d'offres, les affaires relatives au personnel et l'autorisation d'ester en justice.

13° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 6 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées durant l'année 2004.

Le Conseil Municipal donne quitus à M. le Maire pour ses délégations.

14° / POINT : DIVERS :

Informations diverses :

- * sentiers VTT : le Conseil Municipal prend connaissance des différents circuits proposés par la Communauté de Communes, dont deux empruntent des chemins forestiers. M. Mechler, Conseiller, soulève la question de la responsabilité en cas d'accident sur des circuits balisés.

* statistiques "urbanisme" 2004 : Au cours de l'année 2004, ont été déposés en mairie :

- 6 permis de construire
- 4 certificats d'urbanisme
- 3 renseignements d'urbanisme
- 30 déclarations de travaux

A ce sujet, sont évoqués les dossiers "incomplet" auxquels les intéressés n'ont pas donné suite, alors que les travaux ont été réalisés. Un courrier de demande de régularisation leur sera adressé.

* notification de subventions : Le Conseil Général du Haut-Rhin vient d'allouer une aide de 400 € **pour les travaux de restauration des calvaires "Kappelen" et "Kritt"**. Le Conseil Municipal en prend acte avec satisfaction.

La séance est close à 21 heures.